



## Dégâts des eaux, que faire ?

Par **tvz62**, le **13/05/2013** à **09:46**

Bonjour a tous,

Jeune locataire de 21 et 20 ans , depuis le mois de Septembre 2012 , d'un petit appartement 1 chambre, nous avons eue la mauvaise surprise début mai de voir notre plafond de couloir (donnant sur la chambre) taché . Aussi tôt , je vais donc de voir les locataires du dessus pour essayer d'obtenir des explications . Les locataires me répondent clairement que la fuite doit certainement venir de leur adoucisseur d'eau . J'appelle aussi tôt mon propriétaire pour l'informer de la fuite, et me promet le passage d'un plombier rapidement ..j'appelle mon assurances pour les informer du dégâts des eaux et donc me propose juste de m'envoyer un devis a remplir avec les locataires du haut et si possible fournir un devis des travaux. Les jours passent et la tache devient énorme! jusqu'à ce qu'elle se répande dans la chambre ( 75 % du plafond de couloir taché, 50% du plafond de chambre taché, de l'eau coule le long du mur chambre/couloir. Vendredi matin n'ayant toujours pas reçu le constat de l'assurance j'appelle le propriétaire pour l'informer que les dégâts deviennent de pire en pire (mauvaise odeur dans l'appartement) et donc de ce fait , il contacte juste les locataires du haut pour leur demander de couper l'eau quand ils ne se servent pas de leur douche etc.... UNE BLAGUE ??? non . Partant donc au travail ce vendredi midi, et ne revenant que le samedi a 3h00 du matin (serveurs en extra) , nous avons donc eue la mauvaise surprise de voir le plafond complètement décollé , le torchis au plafond et imbibé d'eau et donc il pleuvait dans la chambre! , 5mm d'eau aux sols, le lit et le matelas, garde robe, vêtements trempés. je me suis donc empressé de vider la chambre très rapidement , et ma campagne cherchant a réveiller les voisins du haut pour leur demander de couper l'eau le plus rapidement . sans nouvelle des voisins , on n'appelle le service d'urgence de l'assurance pour connaître la marche a suivre , on nous conseille donc d'appeler les pompiers , car ils sont les seuls a pouvoir rentrer chez les locataires du haut . 10min plus tard pompiers et police sont donc a notre domicile et constatent avec stupéfaction les dégâts de l'appartement . Et la stupéfaction les voisins du haut répondent qu'ils portent et affirment avoir coupé l'eau. Les pompiers et les policiers demandent quand même a vérifier et

donc découvrent que la vanne d'arriver d'eau n'avait pas été bien fermée . Les pompier ont donc perçais le torchis pour vérifier si l'eau ne s'était pas accumuler aux dessus du torchis , après 10min de vérification les pompier me préviennent que le torchis est imbibé d'eau et donc peut tombé a tout moment. Les policier m'informe qu'une main courante et automatiquement déposer du a l'intervention , et que les pompier ont également fait un rapport a cas ou les assurance le demande. Les pompiers nous conseille donc si possible de ne pas dormir la . Nous avons donc du dormir a l'hôtel (a nos frais mais rembourser par l'assurance par la suite) . A ce jours, rien n'avance, chambre et couloir condamné, odeur horrible dans l'appartement , il nous reste juste un petit salon de même pas 20m<sup>2</sup> pour vivre. Le propriétaires nous a conseiller de faire les travaux aux plus vite , mais comment réaliser les travaux si la fuite na toujours pas été réparé ? Une technicien pour leur adoucisseur d'eau devrait passer que jeudi ...

Nous sommes et nous avons toujours été a jours dans nos loyers.  
Aujourd'hui nous ne savons plus quoi faire , quelle démarche effectuer ?  
Le laxisme du propriétaires est insupportable .  
Les voisin ce foute complètement de notre soucis  
Nous voulons juste pouvoir récupérer notre chambre rien de plus.

J'ai contacter ce forum pour obtenir de l'aide.

Merci d'avance a tous